

Université Abderrahmane Mira-Bejaia
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Département de Psychologie et Orthophonie



Tests psychologiques

M1 Psychologie Clinique

10^{ème} cours

Dr GUEZOU I

Année universitaire 2023/2024

Éthique et tests psychologiques

La déontologie,

ensemble des règles de conduite que s'est donné la profession, repose sur des choix éthiques, au premier rang desquels le respect de la personne dans sa dimension psychique ; elle est encadrée par les dispositions juridiques auxquelles le psychologue, comme tout citoyen, doit se conformer car son titre ne le dispense pas des obligations de la loi commune ; et si elle est bien distincte des impératifs techniques de la pratique, elle leur est néanmoins liée, dans la mesure où la déontologie prescrit d'employer à bon escient les techniques pertinentes.

C'est en 1825 que le mot « déontologie » apparaît pour la première fois en langue française, dans la traduction de l'ouvrage du philosophe utilitariste anglais Jeremy Bentham intitulée : *Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'Art et Science*, dans lequel l'auteur écrit : « L'éthique a reçu le nom plus expressif de *déontologie* ». Toutefois, il est nécessaire de distinguer l'éthique de la déontologie. En effet, la déontologie se rapporte à un ensemble de règles et de devoirs en vigueur au sein d'une corporation donnée et auquel les membres doivent se soumettre. La déontologie vise ainsi essentiellement à protéger le patient et son entourage des excès éventuels des professionnels, et dépend donc de certains principes moraux comme la liberté individuelle et le respect de la dignité, qui sont du ressort de l'éthique. Les codes de déontologie auxquels les psychologues se réfèrent se basent sur ces principes moraux, mais ne sont toutefois pas juridiquement utilisables dans le cadre de poursuites ou de défense. La production du code de déontologie des psychologues ainsi que son usage impliquent donc nécessairement une réflexion éthique, tant du point de vue de son contenu que de son application, mais il ne constitue pas en lui-même une analyse éthique.

De ces précisions sémantiques, nous déduisons donc que « l'éthique professionnelle comporte deux sources : l'éthique personnelle et le cadre déontologique ».

Les règles éthiques visent pratiquement toujours, et en tous lieux, à garantir à la personne un contrôle strict de l'anonymat, ainsi que l'assurance de la meilleure qualité possible de l'instrumentation utilisée. Cette garantie comprend l'exigence d'une interprétation et d'une restitution effectuées par des

professionnels (psychologues de formation universitaire) capables de comprendre le fonctionnement des instruments qu'ils utilisent. Ainsi, il est essentiel de veiller à l'application d'un certain nombre de règles liées au pouvoir d'administrer des tests, telles qu'elles sont explicitées par Lévy-Leboyer (1987) : les psychologues doivent avoir les compétences requises, les sujets doivent avoir accès à leurs résultats et être clairement informés de l'usage qui va en être fait. De plus, il est nécessaire que le test ait des qualités métriques qui justifient son emploi.

Éléments d'éthique dans la pratique des tests

Limite de compétences

Les tests ne doivent être utilisés que par des **personnes qualifiées**, ayant reçu une formation initiale en psychologie.

Respect des droits de la personne

Préserver la vie privée en garantissant la **confidentialité des résultats**. S'ils ne sont pas détruits après l'évaluation, les résultats doivent être conservés dans un lieu sûr, à l'abri de regards indiscrets.

Informer le candidat de :

- qui aura accès à ses résultats,
- comment les données seront employées dans le processus de décision,
- comment obtenir une restitution.

La restitution n'est obligatoire légalement que si le candidat en fait la demande. Néanmoins, éthiquement parlant, nous considérons qu'un candidat qui a passé un test est en droit d'obtenir une restitution, qu'elle se présente sous forme orale ou écrite.